



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022 A 20H00

**LIEU :** Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS :** M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1<sup>er</sup> adjoint), M. Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Guillaume CHAVAREN (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Lucie DESCHAMPS (3<sup>ème</sup> Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale).

**EXCUSE(S) :** M. Serge MARCOUX (conseiller municipal) donne pouvoir à M. André DERORY.

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Lucie DESCHAMPS (3<sup>ème</sup> Adjoint)

### INTERVENANTS :

- 1) Présentation de Romain BEGUIN, notre nouveau correspondant de presse au journal « Le Pays ».
- 2) Présentation de Simon DESBOIS et Anne DEMANGE qui vont reprendre courant juin la boulangerie du village « aux deux épis ». Le fonctionnement reste le même, à savoir, un dépôt de pain à l'épicerie. La boulangerie quant à elle sera ouverte en complémentarité des jours de fermeture de l'épicerie. La fabrication restera en Bio. Ils nous proposeront aussi de la viennoiserie et de la biscuiterie. Ils seront présents sur notre marché des « vendredis gourmands »

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Il est validé à l'unanimité.

### 1) PRESENTATION FRAIS DU RPI 2021 :

Monsieur le Maire présente les frais du RPI :

2021					
Coût total moyen par enfant et par an	1 482,76 €				
Effectif au 01/01/2020		Coût total	A déjà payé	Doit à St Georges	Doit à Chalmazel
Nb d'enfants à Saint Georges	26	38 551,63 €	35 684,84 €		2 866,79 €
Nb d'enfants à Chalmazel-Jeansagnière	23	34 103,37 €	36 970,16 €		-2 866,79 €
total général	49	72 655,00 €	72 655,00 €		

2020					
Coût total moyen par enfant et par an	1 731,21 €				
Effectif au 01/01/2019		Coût total	A déjà payé	Doit à St Georges	Doit à Chalmazel
Nb d'enfants à Saint Georges	22	38 086,62 €	44 970,26 €		-6 883,64 €
Nb d'enfants à Chalmazel-Jeansagnière	23	39 817,83 €	32 934,04 €		6 883,79 €
total général	45	77 904,45 €	77 904,29 €		



**DECISION** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette présentation.

## 2) FUTUR LOCAL TECHNIQUE :

Il avait été prévu au budget communal de déménager le dépôt des agents communaux se trouvant actuellement au Cercle (trop proche de la micro-crèche) et de l'installer dans une partie du dépôt de l'ex-société « chez Jacques » aujourd'hui loué par les services de Loire-Foréz agglomération (LFa).

LFa est d'accord pour nous céder une partie du bâtiment pour notre futur local technique.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée diverses interrogations :

- Séparer la partie communale de la partie LFa mais pouvoir accéder à la partie sanitaire et réfectoire de LFa.
- Créer deux accès indépendants au bâtiment
- Séparation de la cour extérieure par une clôture rigide
- Séparer les compteurs de différents fluides
- Révision à la baisse du montant du loyer de LFa actuellement de 1 500 HT

Patrick CHARLES présente divers devis pour une estimation de l'aménagement de ce futur local technique de 20 000 € HT environ et pour une mise en service souhaitée début 2023.

**DECISION** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de nouveau local technique.

## 3) VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES :

Patrick CHARLES nous présente un nouveau règlement de la salle des fêtes, plus complet que le règlement actuel.

**DECISION** : Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce nouveau règlement.

Monsieur le Maire revient sur l'expertise du sol de la salle des fêtes qui fait suite à une malfaçon au moment de la réhabilitation de la salle des fêtes. Il conviendrait de refaire la totalité du sol.

## 4) POSTE REMPLACEMENT DENISE PELISSON ET POSTE POUR L'ETE :

Le départ en retraite de Denise PELISSON est prévu pour les vacances de la Toussaint avec un maillage souhaité avec son ou sa remplaçante pour la première période scolaire. Denise effectue 13h par semaine annualisées.

Patrick CHARLES nous propose un devis de 144 € TTC pour la prestation d'une entreprise extérieure pour le nettoyage complet de la salle de fêtes et du rez-de-chaussée de la mairie.

**DECISION** : Le conseil municipal propose de publier en juin une offre d'emploi de 8 heures par semaine pour la cantine et 5 heures de plus pour du ménage à moduler selon les besoins de la municipalité, soit un total de 13 heures par semaine annualisées.



Monsieur le Maire présente la candidature d'un jeune du village qui a postulé pour un emploi d'été sur la commune. Il rappelle qu'Aymeric PAGE est en contrat jusqu'en novembre 2022.

**DECISION** : *Le conseil municipal ne souhaite pas recruter ce jeune pour un emploi saisonnier. Les agents municipaux assureront une continuité de service en juillet et aout en prenant leurs vacances sur des périodes différentes.*

#### **5) DEVIS COULEUR FOREZ-MAG ET SACEM POUR LE MARCHÉ :**

Monsieur le Maire présente un devis de 684 € HT du magazine Couleur Forez-Mag pour 4 parutions de divers encarts et ainsi promouvoir nos « vendredis gourmands » sur un plus grand secteur.

**DECISION** : *Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce devis.*

Une tarification forfaitaire annuelle de la SACEM pour les animations musicales de la commune est proposée pour 228 € par an.

**DECISION** : *Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce devis*

La discussion est lancée sur le versement d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour le prêt, le montage et le démontage du chapiteau qui accueille notre marché du vendredi. Le sujet n'est pas clos et sera abordé après la prochaine réunion du comité des fêtes.

#### **6) DEVIS INSTALLATION BOITE A LIVRES ET COFFRE A JOUETS TERRAIN DE JEU :**

Un devis de Didier DAMON est présenté pour la fabrication et la pose d'une boîte à livres dans un œuf de la station de ski de Chalmazel ainsi qu'une boîte à jeux dans un grand coffre à jouet métallique. Le montant est de 3 096 € 90 TTC. Les membres du conseil municipal débattent sur l'emplacement de ces deux structures métalliques qui seront installées près de la balançoire en haut du terrain de jeu pour être ainsi visible depuis la route de Sail.

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et cet emplacement.*

#### **7) DEVIS NETTOYEUR HAUTE PRESSION :**

Un devis de la société Prolians pour un Karcher thermique à eau froide est présenté pour un montant de 1 750 € HT

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis*

#### 8) REGULARISATION EXTENSION CHEMIN :

Présentation du chiffrage d'un géomètre de 920 € HT et de 830 € HT pour se mettre en conformité avec deux chemins qui ont été élargies sur des parcelles privées : A Davoissenne et sur la route du stade.

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette mise en conformité et les chiffrages du géomètre*

#### 9) PASSAGE A LA FIBRE :

Présentation d'un devis de 327 € HT de MB France pour grouper en un seul contrat toutes les prestations téléphoniques et fibre de tous les bâtiments communaux. Actuellement le coût est de 441 € par an.

**DECISION** : *Le conseil municipal reporte sa décision et attend une autre offre pour comparer.*

#### 10) POINT URBANISME :

La société EDF ENR a déposé au nom de Monsieur Georges CARTON une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 15.20 m<sup>2</sup> sur la toiture de son garage route du stade. L'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable sur ce projet. Toutefois, le bâtiment n'étant pas dans le champ de visibilité du monument historique, l'avis de l'ABF reste un avis simple.

**DECISION** : *Le conseil municipal donne un avis favorable à la déclaration préalable de Monsieur Georges CARTON mais impose que les panneaux photovoltaïques soient installés en intégration de la toiture existante et non en surimposition comme présenté dans le projet.*

#### 11) LABELISATION CHEMINS DE RANDONNEE :

La commission tourisme souhaite proposer deux nouveaux chemins de randonnée. Un de 25 km pour découvrir la chapelle et la statue de Saint-Martin et un autre de 5 km autour du village. Pour être introduit dans les chemins de randonnée de la Loire il convient de choisir entre un référencement simple dans la base de données de la fédération des randonnées de la Loire pour un coût de 20 € / km soit 600 € ou une labélisation avec un plan de communication complet pour mettre nos chemins en lumière à 40 € / km, soit 1 200 €

**DECISION** : *Le conseil municipal choisi la base référencée pour les deux nouveaux chemins de randonnée, soit 600 €*



## 12) ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Pour information, la commune va obtenir 18 500 € de subvention de la Région pour la rénovation de la chapelle.

La fondation du patrimoine qui nous accompagne dans la collecte de fonds pour la rénovation de la chapelle Saint-Martin, nous sollicite pour une adhésion de 55 € par an.

**DECISION** : *Le conseil municipal accepte cette adhésion.*

## 13) QUESTIONS DIVERSES :

### 13.1. RAPPORT D'ACTIVITE DE LOIRE-FOREZ AGGLOMERATION.

Présentation du rapport d'activité 2021 de LFa.

### 13.2. USEP 42.

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier nous sollicite pour une subvention de 150 €

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention.*

### 13.3. FLEURISSEMENT DE LA LOIRE.

Au titre de la campagne de fleurissement et cadre de vie organisée par le Département de la Loire, notre commune a été distinguée par le jury qui nous a offert un bon d'achat de 30 € pour nous remercier de notre participation.

### 13.4. CEREMONIE DU 8 MAI.

La cérémonie du 8 mai aura lieu ce dimanche. Elle sera suivie du traditionnel vin d'honneur servi au Cercle et préparée par l'auberge du Mazet.

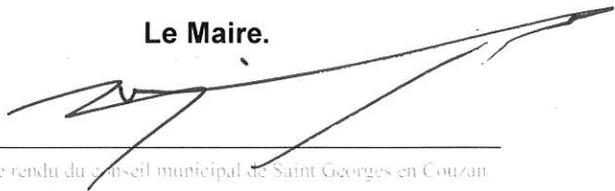
### 13.5. PASSERELLE HIMALAYENNE.

Un rendez-vous est fixé le dimanche 22 mai prochain à 7h30 devant la mairie pour partir ensemble visiter la passerelle himalayenne de St Maurice de Lignon, la plus grande de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal le jeudi 2 juin 2022.

  
Le secrétaire de séance.

  
Le Maire.